

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE PARIS - VAL DE SEINE

DIPLOME D'ÉTAT D'ARCHITECTE

conférant le grade de master

- Vu le code de l'éducation et notamment son article L.752-1 ;
- Vu la loi n°77-2 du 3 janvier 1977 modifiée sur l'architecture ;
- Vu le décret n°78-266 du 8 mars 1978 modifié fixant le régime administratif et financier des écoles nationales supérieures d'architecture et notamment son article 14 ;
- Vu le décret n°2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux ;
- Vu le décret n°2005-734 du 30 juin 2005 relatif aux études d'architecture ;
- Vu l'arrêté du 20 juillet 2005 relatif aux cycles de formation des études d'architecture conduisant au diplôme d'études en architecture conférant le grade de licence et au diplôme d'état d'architecte conférant le grade de master ;
- Vu l'arrêté du 20 juillet 2005 relatif à la structuration et aux modalités de validation des enseignements dans les études d'architecture ;
- Vu l'arrêté du 20 juin 2008 modifié portant délégation d'attribution aux recteurs d'académie ;
- Vu l'arrêté du 23 novembre 2012 habilitant l'École Nationale Supérieure d'Architecture Paris - Val de Seine à délivrer le diplôme d'état d'architecte conférant le grade de master ;
- Vu la validation de toutes les unités d'enseignement du cycle ;

LE DIPLOME D'ÉTAT D'ARCHITECTE

est délivré à Madame Sibylle DOUILLET

née le 25 septembre 1990 à : Versailles — Yvelines (78)

au titre de l'année universitaire 2012-2013

pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Bulletin Officiel du ministère de la culture et de la communication n°226-22.

Fait à Paris, le 9 janvier 2014.

LE TITULAIRE

LA MINISTRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

LA MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

2014-01-09 10:00:00
Le Directeur de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
M. le Recteur de l'Académie de Versailles
M. le Recteur de l'Académie de Paris
M. le Recteur de l'Académie de Poitiers
M. le Recteur de l'Académie de Montpellier
M. le Recteur de l'Académie de Bordeaux
M. le Recteur de l'Académie de Clermont-Ferrand
M. le Recteur de l'Académie de Nancy-Metz
M. le Recteur de l'Académie de Strasbourg
M. le Recteur de l'Académie de Toulouse
M. le Recteur de l'Académie de Pau
M. le Recteur de l'Académie de Montpellier
M. le Recteur de l'Académie de Bordeaux
M. le Recteur de l'Académie de Clermont-Ferrand
M. le Recteur de l'Académie de Nancy-Metz
M. le Recteur de l'Académie de Strasbourg
M. le Recteur de l'Académie de Toulouse
M. le Recteur de l'Académie de Pau

Le Directeur de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
M. le Recteur de l'Académie de Versailles
M. le Recteur de l'Académie de Paris
M. le Recteur de l'Académie de Poitiers
M. le Recteur de l'Académie de Montpellier
M. le Recteur de l'Académie de Bordeaux
M. le Recteur de l'Académie de Clermont-Ferrand
M. le Recteur de l'Académie de Nancy-Metz
M. le Recteur de l'Académie de Strasbourg
M. le Recteur de l'Académie de Toulouse
M. le Recteur de l'Académie de Pau